



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. VIII. Jugement sur Vitruve, & sur les cinq Ordres en général.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944

toutes les parties des édifices, & que c'est sur ces principes naturels que les hommes ont établi les regles fondamentales de l'art de bâtir, qu'ils ont ensuite perfectionné de plus en plus par l'étude, le travail & l'exercice.

A R T I C L E V I I I.

Jugement sur Vitruve, & sur les Ordres en général.

La diversité d'opinions entre les Architectes qui ont traité des cinq Ordres, dont les desseins & les écrits sont très-différens les uns des autres, a causé bien du desordre & de l'embarras dans l'étude de l'Architecture. Nous ferons de courtes réflexions sur ces divers sentimens des Auteurs, pour en faire connoître les oppositions & les différences, pour ce qui appartient aux Ordres, tant dans les masses générales que dans leurs parties: ces recherches serviront de commentaire pour expliquer les endroits les plus difficiles de *Vitruve*, & des Architectes qui ont suivi sa doctrine. Il nous paroît en général, que la plûpart de ceux qui ont donné des préceptes sur l'Architecture ne les ont pas appuyés sur de bonnes raisons, ni sur des autorités suffisantes, & que leurs desseins ne sont pas faits avec assez d'exactitude; ce qui donne lieu de croire qu'ils n'ont pas eu occasion de mettre en œuvre leurs productions, ou bien qu'ils ont voulu pénétrer dans des sujets qui passoient leurs connoissances.

Sans vouloir juger des choses à la légère, ou par prévention, il est certain que *Vitruve* n'a point vu les ouvrages des anciens Grecs qu'il rapporte, comme il en convient lui-même, quoique ces mêmes

D

édifices existassent encore en entier de son tems. Il n'a pu avoir aucune connoissance de ceux qui lui sont postérieurs, & qui se voyent encore en Italie & ailleurs, malgré les ravages du tems & des Barbares. Il est facile de se convaincre de cette vérité, si l'on considère que dans les Ordres que *Vitruve* a décrits, on ne remarque point cette belle proportion qu'on admire dans les monumens Antiques, & que ces mêmes proportions de *Vitruve* n'ont été adoptées par aucun Architecte intelligent. Il faut cependant convenir que l'on a une grande obligation à cet Auteur, qui est le seul de tous les Anciens dont il nous reste des préceptes & des principes sur l'Architecture : en effet ses écrits sont d'une grande autorité pour aider à résoudre les difficultés qui peuvent se rencontrer sur les différentes proportions des Ordres, relativement aux opinions des Architectes modernes qui n'ont pas une aussi grande réputation que lui.

Pour ce qui regarde les Ordres & leurs ornemens, tant en général qu'en particulier, il est vrai qu'il y a eu des Architectes parmi les Anciens, comme il peut y en avoir encore à présent, qui affectoient la plus grande simplicité dans leurs bâtimens, persuadés que les ornemens qu'on y ajoute, engagent dans des dépenses entièrement inutiles. Ils pensoient qu'il est plus à propos d'imiter la simple nature dans ses productions ; & que ces palais enchantés & délicieux, propres pour des hommes voluptueux & efféminés, ne servoient qu'à ruiner les peres de famille qui les faisoient bâtir. Mais *Vitruve* fournit lui-même une réponse suffisante à cette objection, en faisant entendre qu'entre les divers édifices il y en a de publics & de particuliers : que l'on ne doit considérer ceux-

ci que comme s'ils devoient être cachés, & qu'il est nécessaire au contraire d'orner les autres, parce qu'ils doivent paroître avec magnificence & avec majesté aux yeux de tout le monde: de ce genre sont les temples consacrés à la Divinité.

Il y a eu, au contraire, d'autres personnes qui se sont imaginés qu'il falloit inventer de nouveaux Ordres, ou ajouter quelque chose à ceux qui sont déjà inventés, & qui ont mêlé confusément les Ordres solides avec les plus délicats. Ils ont cru former des Ordres nouveaux, en changeant le piédestal ou la base, ou bien ils ont fait consister l'essentiel d'un Ordre dans une nouvelle forme de chapiteau; ce qui est absolument sans raison, comme de vouloir changer les modules & les proportions des Ordres. C'est la même chose que si l'on prétendoit changer & réformer la langue & les habillemens d'une nation: car il est certain que les nouveautés ne sont pas moins choquantes dans les Ordres, qu'elles le seroient dans toutes ces choses.

Nous concluons donc que les Ordres ne doivent souffrir aucun changement, mais qu'ils peuvent être ennoblis & portés à un plus haut point de perfection; & quoiqu'ils ne soient qu'au nombre de cinq, toutefois selon les occasions, les lieux, & la dépense, ils peuvent être disposés différemment, avec plus ou moins d'ornemens & de membres, comme nous le ferons voir dans la suite de cet Ouvrage.

